

Compte-Rendu
Des délibérations de la Commune de CORMICY
14 décembre 2020

L'an 2020 et le **14 décembre 2020** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORMICY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Décaudin Dominique, Maire.

Étaient présents :

Monsieur DÉCAUDIN Dominique, Madame LANTENOIS Chantal, Mr SANCHEZ Antoine, Mme ELINGK Christelle, Mr DEFER Xavier, Mme MULOT Sophie, Mr COLLIN Emmanuel, Mme MORAND Agnès, Mr RAILLARD Stéphane, Mr LAUDY Franck, Mr CAMIER Jean-François, Mr PRIMOT Philippe, Mme DELARUE Cathy, Mme ERRAHMANE Yasmina, Mme LECOMTE Nathalie, Mme VENARD Catherine.

Absents : Mme GALLOIS Marianna qui a donné mandat à Mme MORAND Agnès, Mr DROY Benjamin qui a donné mandat à Mme Lecomte Nathalie, Mr BENADASSI Florian qui a donné mandat à Mme VENARD Catherine.

Date de la convocation : 08/12/2020

Date de l'affichage : 08/12/2020

Mme LECOMTE Nathalie est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2020_12_116 Développement de la fibre

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Lantenois qui présente la proposition de la société Axécom dans le cadre du déploiement du réseau Très Haut Débit de mettre en place un Sous Répartiteur Optique (SRO) de hauteur H = 2156 mm permettant de desservir quelques dizaines à quelques centaines de prises FTTH rue du Trésor et rue Herbillon.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal

- retient les propositions de la société Axécom pour l'implantation de deux SRO, l'un chemin du lavoir près de la rue Herbillon et l'autre rue du Trésor,
- Charge le Maire de signer tout document relatif à cet objet.

Délibération 2020_12_117 Programmation de la réfection des voiries 2021-2026 par la Communauté Urbaine du Grand Reims

Vu la nécessité de proposer une programmation à la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la réfection des voiries durant la période 2021-2026

Considérant notre engagement lors de notre labellisation Petite Cité de Caractère en 2015

Considérant avec la création d'une AVAP (secteur sauvegardé), la nécessité de mettre en valeur et de conserver la richesse patrimoniale du centre historique reconstruit

Considérant la nécessité de sécuriser les déplacements piétonniers dans la commune,

Considérant la stratégie de mobilité des territoires du Grand Reims dont les actions n°1&2.

Monsieur le maire présente les engagements pris lors de la labellisation de notre commune en tant que « Petite Cité de Caractère » et les projets déjà étudiés avec le cabinet CREATIV'ingénierie : Remparts, aménagements devant l'école, CD 32, CD 530.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal

Décide de proposer la programmation suivante à la CUGR pour la réfection et l'aménagement des voiries :

- Les remparts avec la création d'un chemin piétonnier sécurisé et aménagement au niveau des écoles
- Aménagement du CD 32 avec création de trottoirs, réfection des réseaux secs et humides, rénovation de l'éclairage public
- Réfection de la rue Arsène Colas
- Réfection du bas de la rue de la Fontaine.

Charge le Maire de signer tout document relatif à cet objet.

Délibération 2020_12_118 Choix de la maîtrise d'œuvre pour la création d'un atelier communal

Vu la programmation de la réfection des rues du Prieuré et du Thomois par la CUGR,

Considérant la nécessité de supprimer le bâtiment communal, véritable verrue architecturale dans le périmètre de l'AVAP proche de l'église classée St Cyr et Ste Julitte,

Considérant la nécessité de créer un atelier technique aux normes en vigueur,

Considérant l'intérêt de créer un parking au cœur de notre centre-ville,

Monsieur le Maire propose de choisir un maître d'œuvre pour créer un atelier municipal sachant que les parcelles AC 157 et X 379, appartenant à la commune, sont d'une contenance suffisante pour accueillir cette construction.

Mr le Maire présente le programme défini pour la consultation.

La commune a reçu 7 réponses dont 5 offres.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal

- décide de retenir, pour lancer la création d'un atelier communal, le cabinet d'architecture : **Agence GEOFFROY Architectes** pour un montant HT de 20 520.00 € (rémunération à hauteur de 7,6%),
- Charge le maire de signer tout document relatif à cet objet.

Délibération 2020_12_119 Demande de subvention pour la création de cellules photovoltaïques sur la salle associative

Considérant le rapport de dimensionnement de système photovoltaïque établi par la société ECOSOLAR,

Considérant l'étude de rendement réalisée, non probante,

Considérant le devis établi par la société ICARE pour la pose de cellules photovoltaïques dans le cadre du projet,

Vu le montant de la subvention susceptible d'être obtenue auprès de la Région Grand Est,

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal

- décide d'abandonner le projet en raison d'une mauvaise exposition du bâtiment.

Délibération 2020_12_120 Droits de place année 2021

Monsieur le maire expose que les droits de place pour les marchands ambulants n'ont pas été révisés depuis 2010 et sont fixés par la délibération 2010/129 du 14/12/2010 au tarif annuel de 45 €.

Sachant que le marché tant souhaité par la municipalité n'a fonctionné que quelques années.

Force étant de constater que la demande de Food truck est aujourd'hui plus en vogue que celle de maraichers etc... et, les droits de place institués en 2010 ne correspondant plus aux actuels exposants il convient par conséquent d'en réajuster le montant.

Monsieur le Maire propose, de fixer les droits de place annuellement, pour une présence hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Décide de fixer un tarif annuel pour le droit de place à chaque exposant,
- Décide d'en fixer le montant à 200 €,
- Charge le maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

Délibération 2020_12_121 Réhabilitation du site de St Rigobert : remise en état du talus.

Mr Antoine SANCHEZ, maire délégué de la commune historique de Gernicourt, rend compte des travaux réalisés sur le site de St Rigobert.

Il propose de retenir la proposition faite par le maître d'œuvre Mr Le Roy paysagiste de reprofiler le talus côté droit pour assurer son entretien à venir. L'estimation faite par l'entreprise PRILLIEUX s'élève à 3 744 € HT.

Mr le Maire confirme la qualité des travaux effectués sur le site et la nécessité de remettre en état le talus pour en assurer l'entretien par la suite.

Mr le Maire précise que le montant global présenté par l'entreprise entre dans le programme établi lors du budget primitif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Retient le devis de l'entreprise Prilleux pour le nettoyage du talus et l'évacuation des déchets, s'élevant à 1 350 € HT ainsi que celui relatif à la réfection du talus du site de St Rigobert pour 3 744 € HT,
- Charge le Maire de signer tout document y afférent.

Délibération 2020_12_122 Renouvellement bail de chasse

Mr le Maire donne la parole à Mr Sanchez, maire délégué de la Commune historique de Gernicourt, qui expose que le bail de chasse concédé à l'Association de chasse « Chasse de la Plaine St Rigobert » arrive à expiration et qu'il convient de proposer son renouvellement.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal

- Décide de renouveler le bail de chasse à l'Association de la plaine St Rigobert pour une durée de 6 années,
- Décide que l'indexation de ce bail se fera sur l'indice du coût de la construction comme c'est prévu depuis 2018,
- Charge le Maire de signer tout document se rapportant à cet objet.





Délibération 2020_12_123 Dénomination des zones artisanales

Monsieur le maire donne la parole à Madame Lantenois qui propose de nommer les zones artisanales

créés par le PLU conformément à la demande de la DDT.

IL s'agit de quatre zones pour lesquelles il serait intéressant de reprendre le nom des lieux-dits mais, toutes propositions peuvent être faites en cohérence avec notre terroir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- décide de dénommer les zones artisanales suivantes :
 -  Zone à la sortie du village route de Concevreux : **Zone de GERNICOURT**
 -  Zone où se situe la CAPREMIB : **Zone de la Maison Bleue**
 -  Zone où se situe la scierie HUBERLANT : **Zone de devant les vignes**
 -  Zone où se situe l'entreprise CAVEL : **Zone de derrière l'Uisin**

Délibération 2020_12_124 Ouverture de crédits au chapitre 041

Mr le Maire expose que des frais de géomètre, concernant la parcelle AA 38 : Pôle associatif ont été comptabilisés au compte 2312 (travaux en cours) et que cette imputation est contestée par le trésor public car les frais de géomètre ne sont pas susceptibles d'être inscrits comme faisant partie des travaux en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal décide de passer les écritures suivantes :

Recettes investissement

Compte 2312 - 041 : + 1 236,00 €

Dépenses d'investissement

Compte 2113 - 041 : + 1 236,00 €

Délibération 2020_12_125 Report du résultat d'investissement 2019 au budget 2020

Mr le maire expose que des reports d'investissement 2019 ont été omis et qu'il convient de les inscrire par décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Approuve l'inscription suivante au budget principal :

Investissement

Recettes Compte 001 + 409 366 €

Investissement

Dépenses

Opération 103 Mairie

Compte 2313 + 240 000 €

Opération 138 Salle Associative

Compte 2313 + 140 000 €

Opération 127 Parcs Jardins Tourisme

Compte 2111 + 29 366 €

Délibération 2020_12_126 Désignation des membres de la commission de contrôle « Liste électorale »

Mr le maire expose que dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux. Il précise par ailleurs que cette commission de contrôle a 2 missions :

1. s'assurer de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
2. statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Vu l'article L 19 IV à VII du Code électoral

Vu la circulaire INTA1830120J du 12/07/2018

Considérant que 2 listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son renouvellement, Il convient par conséquent de nommer :

3 conseillers de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix, pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,

2 conseillers de la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

En tout état de cause, ni le Maire ni les Adjoints titulaires d'une délégation, ni les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent en être membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, désigne :

Liste 1 : Mr Jean-François CAMIER – Mme Christelle ELINGK – Mme Cathy DELARUE

Liste 2 : Mme Catherine VENARD – Mme Nathalie LECOMTE.

Questions diverses :

Mr le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 4 janvier dont l'objet sera le débat d'orientation budgétaire ainsi que la présentation filmée des vœux du Conseil municipal qui sera relayée par les réseaux sociaux.

La réunion suivante sera destinée à l'arrêt du projet du bâtiment communal des agents techniques.

Tour de table :

Mr Sanchez annonce que les candélabres à Gernicourt ne sont toujours pas réparés. Mr Collin affirme avoir fait le nécessaire auprès du SIEM sur leur site. Mr Décaudin intervient auprès du SIEM et DRTP.

Mr Camier déplore que les poubelles des habitants stationnent de façon permanente sur la voie publique à Gernicourt.

Mr Collin expose que la réparation rue F Roosevelt a été effectuée, quant à l'éclairage devant la maternelle, il s'agit à priori d'un problème d'horloge.

Mme Elingk regrette que le concours des portes décorées ait été abandonné : la raison en est que l'idée n'a pas été suivie.

Mme Lecomte s'inquiète des rues souillées de boue à l'occasion de travaux, ainsi que du problème avec les bons d'achat aux aînés : Mme Morand explique qu'elle est informée de ce problème et qu'elle attend de pouvoir joindre Mr Pacault pour régulariser la situation.

Mme Morand informe l'assemblée de l'intervention du 40^e régiment d'infanterie de Suippes pour le nettoyage du cimetière (18 tombes à Cormicy) Mr Décaudin tient à remercier Mr Christophe ainsi que le souvenir Français pour leur accompagnement.

Mme Lantenois rappelle le planning prévu pour l'installation de la vidéosurveillance : Début des travaux en février et travaux terminés fin avril. Le revêtement de l'Impasse mon idée est réalisé ; il reste l'aménagement des espaces verts. D'autre part, la façade du St Vincent est en cours de restauration et le résultat très satisfaisant.

Mr Décaudin donne lecture du courrier de la banque alimentaire qui remercie les cormiciens qui ont récolté 685 kgs de denrées représentant environ 13 000 repas. Mr le Maire précise que les travaux du St Vincent sont dans leur phase terminale mais l'opération ne sera pas close cette année. Il tient à remercier la Fondation du Patrimoine pour l'aide financière accordée à la Commune.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22h40